

LE DOYEN DU VILLAGE HONORÉ PAR LA MUNICIPALITÉ



Monsieur Alfred Pignon, doyen de notre localité, a fêté lundi 13 juillet 2020, son 91^{ème} anniversaire. Pour célébrer cet événement, une délégation de la municipalité composée du maire Gérard Simon et de ses trois adjoints Fabienne Tutin, Gérard Demmer et Carine Zannier s'est rendue à son domicile pour lui présenter les vœux de toute la collectivité d'Ottonville-Ricrange et pour lui offrir quelques présents : un bouquet de fleurs et un coffret de bouteilles de vin.

Né le 13 juillet 1929 à Ottonville dans la maison paternelle qui fait face à sa maison actuelle, Alfred, dernier de quatorze enfants, a exercé plusieurs métiers : bûcheron, salarié à l'usine Gerlach de Bouzonville ou encore commercial. Il est resté actif jusqu'en 1989 et depuis sa retraite, il profite de la vie auprès de son épouse Hélène, 81 ans, de ses trois enfants et de ses neuf petits-enfants et bientôt neuf arrière-petits-enfants. Une bien belle famille qui fait la fierté et le bonheur du couple.

Bon pied bon œil, notre nonagénaire ne fait pas son âge. Toujours rieur, ce grand amateur de « Witz » * (*blagues en Platt) et de jeux de mots, a partagé avec l'équipe communale quelques souvenirs de jeunesse et sa grande passion pour le chant. Il faut dire qu'Alfred a une voix d'or et qu'il a, de nombreuses années durant, chanté à la chorale paroissiale.

Chansons allemandes ou françaises, rien ne lui résiste ! De jour comme de nuit, il confie se réciter ou chanter les strophes de ses chansons préférées pour passer le temps, pour trouver le sommeil ou juste par plaisir ... Même s'il se fait moins présent sur les trottoirs de la commune, quiconque le croquera, pourra constater son éternelle jovialité. Nous lui souhaitons de passer encore de nombreuses heureuses années entouré de sa famille et nous lui présentons toutes nos félicitations.



Bulletin d'informations municipales n°24

EDITORIAL

Nous voilà déjà arrivés au milieu de l'année 2020. Ses six premiers mois ont été marqués par un confinement national sans précédent et par des mesures sanitaires importantes qui ont bouleversé la normalité de nos vies.

Au mois de juin dernier, un des plus gros challenges que notre commune ait eu à relever était la réouverture des classes à l'école Gérard Losson. En très peu de jours, la mise aux normes a été effective et le défi a été gagné grâce à la mobilisation et à la réactivité du personnel communal, du personnel enseignant et de l'Inspection de l'Éducation Nationale de Boulay. Un grand merci à eux.

Nous profitons enfin de cette publication pour rappeler à l'ensemble de la population qu'il est impératif de rester tous vigilants face à une éventuelle « deuxième vague ». Oui, les gestes barrières peuvent sembler lourds mais ils sont la seule solution pour nous protéger mutuellement de toute contamination.

Passez tous d'agréables mois de juillet et août. Pour les plus chanceux : excellentes vacances ! Profitez-bien, amusez-vous mais soyez prudents ! Rendez-vous en septembre...

*Votre maire
Gérard Simon*

AU SOMMAIRE

- Compte-rendu réunion conseil
- Covid 19
- Horaires ouverture mairie
- Bois d'affouage
- Lotissement Ricrange
- Inventaire du patrimoine
- Anniversaire du doyen

FAITS DIVERS

J'aimerais aborder une altercation très grave qui a eu lieu dernièrement à Ottonville.

Depuis des mois, nous subissons les pétarades d'un habitant qui est bien souvent secondé par un membre de sa famille. De jour, ces bruits sont déjà intolérables mais alors de nuit, je vous laisse imaginer...

Un habitant, excédé, est sorti pour leur faire entendre raison. Il a été vite rejoint par deux autres personnes venues le soutenir. Un des deux auteurs trouble est devenu insolent et agressif (une plainte avait été déposée contre lui en septembre après qu'il ait menacé des élus avec une arme de poing). Avec deux marteaux il a blessé un conseiller municipal qui a payé chèrement d'avoir voulu défendre la quiétude du village. Au nom de tous, nous le remercions pour son geste et lui souhaitons un prompt rétablissement.

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 22 JUIN 2020

- **Compte de gestion 2019**

Monsieur le maire donne les chiffres du compte de gestion 2019 qui sont identiques à ceux du compte administratif 2019. Le pointage des comptes individuels n'a fait état d'aucune différence.

- **Affectation des résultats**

Le conseil municipal décide de ne pas affecter de résultat au compte 1068

- **Définition des 3 taxes**

Taxe habitation : 9.80%

Taxe foncière bâti : 9.74%

Taxe foncière non bâti : 35.44%

Concernant la taxe d'habitation la collectivité percevra une dotation compensatoire pour les foyers exonérés.

- **Subventions octroyées**

Le covid-19 n'a pas permis de maintenir certaines manifestations et des associations ont été obligées de cesser de fonctionner.

Le conseil municipal définit les subventions comme ci-dessous :

Société Protectrice des Animaux (fourrière) 600€

Une rose un Espoir contre le cancer 600€

Union des Invalides et Anciens Combattants 150€

- **Opération d'investissement**

Monsieur le maire rappelle que l'opération « chemin de vie » a été votée par le précédent conseil et qu'elle souffre du retard dû aux problèmes engendrés par le covid-19.

Il demande au conseil de ne pas prévoir d'autres opérations pour cette année.

Le conseil municipal décide de ne pas inscrire d'opération supplémentaire au budget 2020

- **Budget primitif 2020**

Le conseil municipal vote le budget primitif 2020 qui se définit comme suit :

Fonctionnement : Dépenses et Recettes 340 909.90€

Investissement : Dépenses et Recettes 294 077.80€

- **Proposition membres du bureau de l'Association Foncière**

Becker Joël, Beckerich Jean-Claude , Champlon Jean-Marc,

Mick Claude, Mick Marie, Pignon Roland

COVID 19

En ce mois de juillet, la Covid-19 semble peu active dans la région Grand-Est et nous espérons que les crises économique et sociale qui pourraient en résulter ne seront pas trop graves.

Pour l'heure, afin de protéger la population, les services de l'État imposent toujours des règles sécuritaires et sanitaires qui empêchent d'organiser des rencontres conviviales en milieu ouvert ou fermé. Ces règles devraient être maintenues jusqu'en fin d'année.

Dans ces conditions, nous avons le regret de vous annoncer que le repas des Anciens, événement tant attendu et apprécié par nos aînés, ne pourra avoir lieu comme prévu en octobre prochain. Nous espérons tous que ce n'est que partie remise.

BOIS D'AFFOUAGE

Pour les personnes qui avaient réservé un lot de bois de chauffage, nous vous informons que le Covid-19 et le confinement qui a suivi, ne nous a pas autorisé à matérialiser les lots, ni à les exploiter. Après le déconfinement une autre cause nous a empêchée de réaliser notre travail. La forêt étant infestée de chenilles processionnaires, nous avons donc décidé de reporter les coupes courant du mois de septembre. Nous vous informons également que la commune met en vente un important lot de perches en sapin ravagées par le scolyte, à façonner soi-même au prix de 5€ le stère. Pour les personnes qui sont intéressées, veuillez passer en Mairie pour réserver.

MODIFICATION DES HORAIRES

D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Pendant les vacances scolaires, les permanences de mairie pour le public se feront uniquement les mercredis du 3 juillet au 30 août de 14h30 à 18h.

En cas d'urgence s'adresser au maire ou aux adjoints

LOTISSEMENT RICRANGE

Les premières parcelles sont réservées, si vous aussi avez dans votre entourage, des personnes à la recherche de terrains à bâtir, veuillez les guider vers la mairie.

INVENTAIRE DU PATRIMOINE

Des agents du Syndicat des Eaux Vives des 3 Nied et des entreprises mandatées par le Préfet sont autorisés de pénétrer dans les propriétés privées sur le territoire des communes gérées par ce syndicat afin de réaliser des relevés pédologiques et floristiques dans le but de restaurer les milieux aquatiques, de prévenir les inondations et d'élaborer les PLUi dans le cadre de l'inventaire des zones humides. Pour faciliter cette mission, un arrêté préfectoral du 25 juin 2020 autorise ces agents ainsi que des personnes déléguées (scientifiques) à pénétrer dans les propriétés privées closes ou non closes (à l'exception des locaux d'habitations), et pour se faire, à franchir les murs et autres obstacles. Le dit arrêté est consultable en mairie.